

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX**

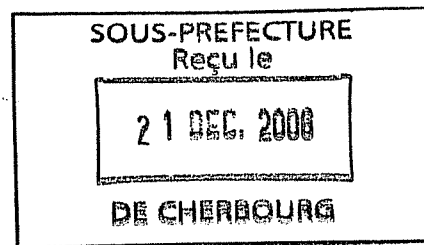
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2006

Date d'envoi de la convocation : 08/12/06

Nombre de membres : 63
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 51

Exprimés : Pour : 51 – Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : Maurice CADO



L'an deux mille six, le vendredi quinze Décembre, le Conseil de la Communauté de Communes des Pieux, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de la Communauté de Communes des Pieux à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Philippe AUCHER, Président de la Communauté de Communes des Pieux.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs CAPELLE Hubert, LE COUTOUR Désiré, LEBATARD Yves, BESSELIEVRE Louis, COSNEFROY Brigitte, LEROUVILLOIS Gilbert, MELIN Katy, MARGUERIE Jean-Pierre, ROUSSEAU François, LECONNETABLE Claire, POSTEL Michèle, TRAVERT Christian, VAULTIER André, HAIRON Roland, LECESNE Patrice, BERNARD Olivier, DESPLAINS Denis, COTTEBRUNE Bruno, AUCHER Philippe, LECARPENTIER Régine, LESCALIER Jean-Marie, PAPIN Michel, DELANGE Thierry, LAMOTTE Noël, LEGROS Blandine, COUPPEY Armel, EUSTACHE René, LEBIEZ Martine, BONNEMAIS Roger, BOTTIN Bertrand, COLARD Alain, LETERRIER Hélène, DESPREZ René, de la HUPPE de LARTURIERE Laure, THOMINET Odile, COSNEFROY Jacques, GINET Patrick, LELERRE Roger, NOEL Bernard, SOREL André, CADO Maurice, DUPONT Alain.

Ont donné procurations : Monsieur LEGOUPIL Henri à Monsieur LE COUTOUR Désiré, Monsieur COLLAS Hubert à Monsieur BERNARD Olivier, Monsieur MAUGER Emmanuel à Monsieur LEBATARD Yves, Monsieur GUERIN Alain à Monsieur VAULTIER André, Monsieur BIHEL Denis à Monsieur PAPIN Michel, Monsieur LEMARCHAND Jacques à Monsieur LESCALIER Jean-Marie, Monsieur MAHIEU Daniel à Monsieur LAMOTTE Noël, Monsieur SALLEY Philippe à Madame LEBIEZ Martine, Monsieur GUILLOU Jean-Yves à Monsieur SOREL André.

Absents-Excusés : Messieurs FAUCHON Patrick, LECARRIE Michel, HAINNEVILLE Pierre, LETERRIER Jacky, LAISNEY Christian, BRIX Henri, HORVAIS Jean-Emile, LESEIGNEUR Jacques, RATEL Louis, LENORMAND Didier, BATAILLE Alfred, DUFOUR Yves.

N° 2006 - 100

OBJET : Contrat de Pôle Intercommunal – Avenant et demande de subventions

Exposé

Le contrat de Pôle Intercommunal, signé entre la Communauté de Communes des Pieux et le Conseil Régional de Basse-Normandie, comporte les programmes d'investissements suivants :

1. Conforter l'accueil économique :
 - Extension de la Zone d'Activités des Costils aux Pieux (Maîtrise d'ouvrage : CCP),
 - Réalisation de locaux commerciaux à Port Diélette (Maîtrise d'ouvrage : CCP).
2. Conforter l'accueil touristique :
 - Création d'itinéraires de randonnées (Maîtrise d'ouvrage CCP),
 - Valorisation du Lavoir de Saint Christophe du Foc (Maîtrise d'ouvrage : Commune),

- Modernisation du site d'accueil du Sémaphore de Flamanville (Maîtrise d'ouvrage : Commune),
- Aménagement d'un Relais Information Service (R.I.S.) sur la commune des Pieux (Maîtrise d'ouvrage CCP).

3. Conforter l'accueil résidentiel :

- Aménagement du bourg de Flamanville (Maîtrise d'ouvrage : Commune),
- Aménagement du bourg de Siouville (1^{ère} tranche)(Maîtrise d'ouvrage : Commune),
- Aménagement du bourg des Pieux (Maîtrise d'ouvrage : CCP).

La Région apporte une aide financière de 600 000 € destinée à assurer la réalisation des opérations faisant l'objet du contrat, sous réserve que les demandes de subventions soient présentées avant fin 2006.

Deux projets, de maîtrise d'ouvrage communautaire, ne seront pas engagés d'ici fin 2006, à savoir :

- L'extension de la Zone d'Activités des Costils, subvention prévue de 190 261 €
- La réalisation de locaux commerciaux à Port Diélette, subvention prévue de 90 000 €.

Aussi, après contact avec le Conseil Régional de Basse-Normandie, il est proposé de passer un avenant au contrat afin de réaffecter les crédits non sollicités sur une autre opération structurante d'intérêt communautaire :

- 280 261 € émanant des deux opérations précitées,
- 1 572 € correspondant à un reliquat de subvention du projet d'itinéraire de randonnées.

Les reliquats s'élèvent donc à 281 833 €.

Sachant qu'à l'assemblée générale du 22 Septembre 2006, le Conseil Communautaire a délibéré pour solliciter les subventions les plus larges pour son projet d'aménagement du Port de Diélette, il est proposé de demander au Conseil Régional de Basse-Normandie d'inscrire ce projet, par avenant, au contrat de pôle intercommunal en remplacement des deux projets précédemment cités.

Délibération

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2004-106 du 5 Octobre 2004 relative au Contrat de Pôle Intercommunal – Validation du programme de développement

Vu la délibération n° 2006-086 du 22 Septembre 2006 relative à l'aménagement de Port-Diélette - Demandes de subventions,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : sollicite le Conseil Régional de Basse-Normandie, avant le 31 décembre 2006, pour l'élaboration d'un avenant au contrat de pôle intercommunal,

ARTICLE 2 : demande les subventions au Conseil Régional de Basse-Normandie, au titre du contrat de Pôle intercommunal, pour les aménagements du Port de Diélette, avant le 31 décembre 2006, pour un montant de 281 833 €.

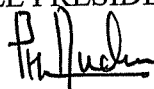
ARTICLE 3 : autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 5 : dit que le Président et le Directeur Général de la Communauté de Communes des Pieux seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-Préfecture
le : 21/12/06
et publication ~~ou notification~~
du : 20/12/06



LE PRESIDENT,

Philippe AUCHER